

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa  
Institut national du cancer

#### **Décision n° 2017-43 du 7 décembre 2017 portant labellisation d'un intergroupe coopérateur en sarcomes**

NOR : SSAX1731122S

Le président de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L. 1415-2 (5°) et D. 1415-1-8 du code de la santé publique;

Vu la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009;

Vu le Plan cancer 2014-2019;

Vu l'appel à candidatures intitulé « Labellisation d'intergroupes coopérateurs français de dimension internationale dans le domaine du cancer » publié en février 2017 sur le site Internet de l'institut;

Vu le dossier de candidature transmis à l'institut par Groupe sarcome français, groupe d'étude des tumeurs osseuses (GSF-GETO), association loi 1901 dont le siège est situé centre Léon-Bérard, 69373 Lyon Cedex 08, en qualité de mandataire de l'intergroupe coopérateur en sarcomes, intitulé INTERSARC;

Vu l'avis du comité consultatif d'experts,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Compte tenu de sa capacité jugée suffisante à accomplir les objectifs généraux et les actions prévus par l'appel à candidatures intitulé « Labellisation d'intergroupes coopérateurs français de dimension internationale dans le domaine du cancer », l'intergroupe coopérateur en sarcomes, intitulé INTERSARC, constitué des membres suivants :

1. Groupe sarcome français, groupe d'étude des tumeurs osseuses (GSF-GETO);
  2. UNICANCER;
  3. Société française de chirurgie orthopédique et traumatologique (SOFCOT);
  4. Société française de chirurgie oncologique (SFCO);
  5. GO AJA;
  6. Info sarcomes;
  7. SOS desmoïde,
- est labellisé par l'INCa.

#### Article 2

La labellisation est accordée pour une durée de quatre ans courant à compter de la notification de la présente décision.

#### Article 3

La décision de labellisation sera publiée sur le *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité* et diffusée sur le site Internet de l'INCa.

Fait le 7 décembre 2017 en deux exemplaires.

*Le président,*  
N. IFAH